

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 16 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 16 mars, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Georges Rumen à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX. En raison de la situation sanitaire sont réunis en présentiel uniquement les présidents de commissions. Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur le permettant, les conseillers délégués ont participé en visioconférence.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; Christian PRIGENT ; PUILLANDRE Elisabeth

Etaient présents en visioconférence :

LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Excusé : Yvon LE MOIGNE

Départs de Vincent CLEC'H et Rémy GUILLOU à 12h15 (DEL2021-03-028)

Départs de Josette CONNAN et Jean-Pierre GIUNTINI à 12h45 (DEL2021-03-030)

Départ de Dominique PARISCOAT à 13h (DEL2021-03-032)

Départs de Philippe LE GOFF et Claude LOZAC'H à 13h15 (DEL2021-03-033)



DELBU2021-03-028

DETR 2021 RESTRUCTURATION DU SITE DE LA RUE DE L'YSER A GUINGAMP POUR L'ACCUEIL D'ASSOCIATIONS CARITATIVES

Guingamp-Paimpol Agglomération regroupe, depuis le 1er janvier 2017, 57 communes sur un territoire de plus de 1 100 km². L'Agglomération compte près de 73 700 habitants. En mai 2019, l'Agglomération a fait l'acquisition de l'ancien local commercial Gamm-Vert situé à GUINGAMP. Suite au déménagement de l'enseigne vers des locaux neufs et plus grands, le bâtiment est depuis inoccupé.

Ce bâtiment est implanté sur la parcelle AC 143 (d'une surface approximative de 9 350 m²), le long de la rue de l'Yser.

La partie Sud de la parcelle est occupée par le parking donnant directement sur les sas d'entrée et de sortie du bâtiment et facilement accessible depuis le rond-point de PONT-EZER. Il s'agit d'un bâtiment de plain-pied, organisé en plusieurs zones :

- Un espace dédié à la vente (≈ 1 285m²), scindé en deux espaces : Magasin A en lien direct avec l'entrée et les serres et Magasin B au Nord-Est.
- Une serre (≈ 338 m²)
- Des sas d'entrée et de sortie (≈ 54 m²)
- Un sanitaire public (≈ 7 m²)

- Deux réserves + un espace de dépôt permettant le stockage avec un espace de réception associé à une des réserves (≈ 474 m²)
- Des espaces dédiés aux employés (≈ 57 m²), avec des bureaux, des vestiaires et une salle de réunion
- Des espaces de préparation liés à l'activité boucherie : chambres froides, atelier, congélateur... (≈ 49 m²)
- Des locaux techniques et d'entretien: local ménage, chaufferie, TGBT... (≈ 13 m²)
- Une jardinerie extérieure (espace clos)

PROBLEMATIQUE RENCONTREE

L'Agglomération est riche d'un tissu associatif vaste notamment en termes d'associations caritatives. Certaines d'entre elles qui viennent en aide à la population locale, sont actuellement hébergées dans des locaux ne répondant plus aux attentes des bénévoles et des bénéficiaires.

A cet effet, les Élus de l'aire urbaine de Guingamp souhaitent créer un pôle associatif regroupant, dans un même lieu, différentes structures à savoir : la Croix Rouge, la Banque Alimentaire, les Restos du Cœur, le Secours Populaire. Ainsi il est envisagé l'installation de ces 4 associations dans les locaux de la rue de l'Yser de Guingamp.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à regrouper au sein du site de la rue de l'Yser à Guingamp les 4 associations précitées mais aussi de conserver une réserve foncière bâtie dont la destination reste encore à préciser. Il s'agit de répartir de manière équitable et suivant leurs besoins, la surface existante entre les associations mais aussi de mutualiser certains espaces (bureaux, salles de réunion et sanitaires notamment).

Seule la partie du bâtiment dédiée aux associations fera l'objet d'une réhabilitation.

L'Agglomération Guingamp-Paimpol souhaite conserver l'ancienne réserve du magasin en réserve foncière.

Enjeux du projet :

- La sécurité : l'opération intégrera un travail sur l'amélioration des dispositifs permettant de répondre aux réglementations de sécurité dans un ERP.
- L'accessibilité : l'opération intégrera un travail en vue de répondre aux normes réglementaires de l'accessibilité des PMR attendues dans un ERP existant.
- La fonctionnalité : l'opération intégrera un travail sur la restructuration complète des anciens espaces de ventes pour que chacune des associations ait son autonomie tout en mutualisant certains locaux.
- Chauffage : l'opération intégrera un travail de révision et d'extension suivant les besoins, du système de chauffage pour répondre au mieux aux différentes utilisations du bâtiment.
- L'éclairage : le changement de destination des locaux implique une refonte des éclairages pour répondre aux besoins des différents espaces.
- Les façades : l'opération intégrera un travail sur l'aspect extérieur en vue de supprimer le caractère « commercial » du bâtiment notamment sur la façade principale et suivant la reprise de certaines ouvertures.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

L'Agglomération est riche d'un tissu associatif vaste notamment en termes d'associations caritatives. Certaines d'entre elles qui viennent en aide à la population locale, sont actuellement hébergées dans

des locaux ne répondant plus aux attentes des bénévoles et des bénéficiaires. Ce projet permettra de créer un pôle associatif regroupant, dans un même lieu, différentes structures à savoir : la Croix Rouge, la Banque Alimentaire, les Restos du Cœur, le Secours Populaire.

CALENDRIER

- Date de la publicité des marchés : juin 2021
- Date prévisionnelle de notification des marchés : septembre 2021
- Date prévisionnelle de fin des travaux : mai 2022

FINANCEMENT (plan de financement en annexe)

Coût total du projet : 525 000€ HT

Montant de subvention DETR 2021 sollicité : 30 % soit 157 500€

Montant des co-financements obtenus : 80 000€ sur la base de 200 000 € de dépenses subventionnables HT (Contrat de ruralité 2019)

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité des présents décident ;

- De valider le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus
- De demander à bénéficier des aides au titre de la DETR 2021 et du DSIL-Contrat de ruralité
- D'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement,
- Que Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds d'Etat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent Le Meaux



ANNEXE

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Investissement		ETAT – DETR 2021 (sollicité)	157 500,00 € (30 %)
Installation de chantier	5 000,00 €	ETAT – CONTRAT RURALITE (Acquis sur base de 200 000€ dépenses)	80 000,00 € (15 %)
Déposes et évacuations	20 000,00 €		
Structure clos/couvert	90 000,00 €	Autofinancement	287 500,00 € (55 %)
Lots techniques	220 000,00 €		
Aménagements intérieurs	190 000,00 €		
TOTAL DEPENSES	525 000,00 €	TOTAL RECETTES	525 000,00 €